



De  
Romain TERRAT  
Président du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes  
de Nouvelle Calédonie  
BP 3435 – 98846 NOUMEA

Le 02/06/2023

A

M. le président de la Province Nord  
Province Nord  
BP 41  
98860 KONE

**Objet : Demande d'application de la NGAP métropolitaine pour les actes de masso-kinésithérapie**

M. le Président,

Nous venons à vous en tant qu'unique organisation syndicale représentant les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux et salariés en Nouvelle Calédonie.

Bonjour,

Dans le cadre de la décision de la commission de santé de la CAFAT, de faire évoluer son contrôle médical et de mettre à jour sa NGAP (Nomenclature Générale des Actes et Prestations), nous sollicitons de la part de la Province Nord de suivre cette décision également.

Nous avons constitué un dossier qui vous présentera les évolutions à mettre en place et leur coût concernant la masso-kinésithérapie.



Ce travail est bénévole, issu du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie (SMKNC) et nous vous prions d'en prendre connaissance afin d'éclairer vos décisions.

Nous insistons sur le fait que cette mise à jour ne doit pas bloquer la possibilité de développer des filières de soins propres aux problèmes de santé calédoniens (cotations spécifiques à venir pour le réentraînement respiratoire, l'obésité, l'accompagnement en addictologie...).

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur les suites à donner à ce document.

Contact technique et presse : Mr Romain TERRAT (Président du SMKNC) 75.72.31 et Mme Charlène BONNAUDET (chargée de réseau) 54.44.42

Nous sommes également disponibles pour vous assister et vous apporter notre expertise dans notre profession en cas de besoin ou de modification des conventions.

Vous souhaitant bonne réception de cette lettre,

Et dans l'attente de votre réponse,

Très cordialement,

Pour le SMKNC,  
Romain TERRAT  
Président du SMKNC